



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



SM le Roi Mohammed VI adress un discours à la Nation à l'occasion du 33ème anniversaire de la Marche Verte

Voici le texte intégral de ce discours:.

"Louange à Dieu,.

Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,.

Cher peuple,.

En commémorant aujourd'hui le 33ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, nous célébrons non seulement une épopée du Trône et du peuple, qui a été couronnée par le recouvrement de son Sahara par le Maroc, mais aussi un évènement considérable qui a marqué un tournant dans l'histoire contemporaine de notre pays, quand on songe à la nouvelle dynamique qu'il a imprimée au processus démocratique et à l'unanimité sans faille qu'il a suscitée autour des constantes nationales.

Depuis que Nous est échue la charge de présider à tes destinées, Nous nous sommes attaché à conforter cette dynamique, inscrivant Notre action dans une démarche nouvelle, fondée sur une conviction collective profonde, à savoir que tous les Marocains sont dépositaires de la question du Sahara.

Cette approche innovante s'appuie également sur la bonne gouvernance locale pour nos Provinces du Sud, et une large participation à la gestion de notre cause nationale. Elle a aussi pour vocation de faire du développement et de la solidarité l'essence même de cet esprit fédérateur et unitaire.

De même, nous avons adopté, au plan International, une démarche qui a fait que le Maroc a été seul à répondre à l'appel adressé, dès la fin des années 90, par la communauté internationale à toutes les parties concernées, pour qu'elles prennent des initiatives permettant de sortir de l'impasse où s'étaient enlisées les

différentes tentatives de règlement du conflit artificiel suscité autour de la marocanité du Sahara, et de rechercher une solution politique de compromis.

Cette solution qui s'inscrit dans une troisième voie, écarte définitivement les propositions antérieures de règlement, après que la communauté internationale ait, pour des raisons objectives, acquis la conviction qu'elles sont aussi inappropriées qu'inapplicables.

De ce fait, le Maroc a déployé des efforts bien reconnus, et que Nous avons couronnés par la proposition d'une initiative audacieuse d'autonomie. A cet effet, Nous avons tenu à ce que les différentes phases d'élaboration de cette proposition soient marquées du sceau de la démocratie participative.

Ainsi, tous les partis politiques, les forces vives de la nation et les instances représentatives des Provinces du Sud y ont contribué.

C'est une initiative que tous les Marocains se sont appropriée, surtout les originaires de nos provinces sahariennes, pour lesquels elle ouvre de vastes perspectives pour une réconciliation avec leurs frères qui regagnent la mère patrie, afin qu'ensemble, ils puissent prendre en charge la gestion de leurs propres affaires locales.

Nous avons également veillé à ce que les concertations concernant notre initiative soient élargies à la communauté internationale dont les encouragements et le soutien ont amené de nombreuses instances internationales et onusiennes à revoir leur position sur cette question.

Parmi ces instances figure, au premier chef, le Conseil de sécurité de l'ONU qui a illustré son appui unanime à l'Initiative de notre pays, à travers différentes résolutions, dont la dernière en date est la Résolution 1813, où le Conseil a salué le sérieux et la crédibilité de cette Initiative, lui conférant la prééminence, et écartant, de fait, toute autre proposition dépassée, perfide, irréaliste et dénuée de toute vision prospective.

La dynamique engendrée par ce processus constructif a permis de constater que les efforts du Royaume rejoignent parfaitement ceux de la communauté internationale. Elle conforte aussi le souhait qui anime celle-ci de parvenir rapidement à une solution consensuelle, réaliste et applicable, à travers des négociations intensifiées et substantielles auxquelles participent toutes les parties concernées, avec sincérité et de bonne foi, dans le cadre de la Résolution 1813 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

En vue de trouver une issue à ce différend, le Maroc a donné la démonstration de sa volonté sincère de faire la part des choses entre le différend régional sur le Sahara et le développement souhaité des relations bilatérales avec l'Algérie.

Malheureusement, à travers sa position officielle, ce pays cherche à entraver la dynamique vertueuse enclenchée par l'Initiative marocaine. En effet, il met tout en œuvre pour faire perdurer la situation actuelle, qui fait planer les périls de la balkanisation sur la région du Maghreb et du Sahel, et ce, à un moment où les mutations régionales et internationales exigent le regroupement pour pouvoir relever les défis majeurs qui se posent à cette région en matière de développement, et faire face aux dangers sécuritaires qui la guettent.

De même, le refus obstiné de tous les efforts de normalisation consentis par le Maroc, ainsi que ceux déployés par des pays frères et amis, et par des puissances influentes sur la scène internationale, va à l'encontre de la logique de l'histoire et de la géographie, laquelle est incompatible avec la fermeture des frontières entre deux pays voisins et frères.

A cet égard, l'attachement de notre pays à l'ouverture des frontières et à la normalisation des rapports doit être considéré comme l'expression d'une fidélité aux liens de fraternité et de bon voisinage. Il traduit, en outre, le souci de respecter les droits de l'homme à la libre circulation et à la liberté d'échanges. Il constitue, enfin, une réponse appropriée aux exigences de l'intégration maghrébine qui est inéluctable.

En tout état de cause, le Royaume entend rester fidèle à son identité civilisationnelle et à l'esprit d'ouverture qui l'a toujours caractérisé, se prévalant dans sa démarche, de la crédibilité dont jouit le modèle marocain au sein de son environnement régional et au plan international.

A cet égard, Nous tenons à dire combien Nous nous réjouissons de l'obtention par le Maroc - fait inédit dans notre région - du statut avancé, dans son partenariat avec l'Union Européenne.

Ce statut privilégié, que Nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux, et pour lequel nous avons œuvré assidûment depuis l'an 2000, traduit une reconnaissance de la pertinence de nos choix stratégiques et de l'efficacité de notre diplomatie. Il conforte également la crédibilité de nos réformes et les grandes réalisations que nous avons accomplies en matière de développement, et qui sont saluées et soutenues par les institutions monétaires et les instances économiques internationales.

Par conséquent, il faut maintenir le cap et s'attacher sérieusement à faire fructifier, de façon optimale, les diverses opportunités et perspectives ouvertes par ce statut progressif qui comporte des mesures et des acquis concrets à moyen terme, tout en ouvrant de larges horizons pour l'avenir.

Par la même occasion, Nous réaffirmons Notre volonté de renforcer et d'élargir nos multiples partenariats, au Nord, comme au Sud.

Cher peuple,.

Quelles que soient les évolutions du traitement régional et international qui sera réservé à notre cause nationale, le Maroc continuera à compter sur lui-même, en s'attachant à ses droits légitimes et en faisant preuve d'une vigilance de tous les instants. Il entend rester totalement mobilisé et préserver l'unité de notre front intérieur, dans laquelle nous puisons notre force.

Partant, le Maroc réaffirme une disposition sans faille à s'engager dans une négociation sérieuse autour de l'autonomie en tant que solution définitive au conflit. Il considère, à cet égard, que son Initiative reste toujours sur la table des négociations, sous l'égide des Nations Unies. Il est également persuadé qu'à terme, la raison et l'esprit visionnaire l'emporteront sur les thèses anachroniques et les illusions héritées du passé.

En attendant, le Maroc ne restera pas les bras croisés, pas plus qu'il n'acceptera que son évolution démocratique et son développement soient subordonnés aux calculs et aux manœuvres d'autrui.

Aussi avons-Nous décidé, avec l'aide de Dieu, d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales que Nous conduisons, en lançant la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc, avec, à leur tête, la région du Sahara marocain.

A cet égard, Nous réaffirmons la ferme volonté qui Nous anime de permettre à toutes les populations et aux fils de cette région de prendre en charge la gestion démocratique de leurs affaires locales, dans le cadre d'un Maroc unifié. Cela devrait se faire, soit par la mise en place d'une régionalisation élargie et appropriée, qui procède de notre propre volonté nationale, soit à travers l'autonomie proposée, une fois qu'elle aura fait l'objet d'un compromis politique, et que les Nations Unies l'aient adoptée comme solution définitive au conflit.

Cher peuple,.

La régionalisation envisagée est une réforme structurelle de fond. Un effort collectif est, donc, nécessaire pour que ce projet soit mis au point et porté à maturité. C'est pourquoi J'ai jugé bon de t'entretenir de la feuille de route qui doit y présider, tant au niveau de ses finalités et de ses fondements qu'à celui des approches qui s'y rattachent.

Notre ambition est grande de voir ce chantier prometteur favoriser l'ancrage de la bonne gouvernance locale, consolider la politique de proximité vis-à-vis du citoyen, et permettre de réaliser, au niveau régional, le développement socio-économique et culturel intégré escompté.

Pour que ces objectifs puissent voir le jour, cette réforme doit reposer sur les principes d'unité, d'équilibre et de solidarité.

Par unité, l'on entend l'unité de l'Etat, de la Nation et du territoire, en dehors de laquelle aucune régionalisation ne pourrait avoir lieu.

Quant à l'idée d'équilibre, elle renvoie à la nécessité de déterminer les compétences exclusives de l'Etat et de doter, en même temps, les institutions régionales des prérogatives nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement des missions de développement qui leur sont dévolues, et ce, dans le respect des impératifs de rationalisation, d'harmonie et de complémentarité.

Le principe de solidarité nationale demeure la clé de voûte de toute régionalisation avancée. De ce fait, le transfert de compétences vers une région implique nécessairement que celle-ci puisse disposer de ressources financières provenant de l'Etat et de fonds propres.

En outre, la réussite de la régionalisation passe par l'adoption d'un découpage efficient propre à favoriser l'émergence de régions économiquement et géographiquement complémentaires et socialement et culturellement harmonieuses.

A l'instar de ce que Nous faisons pour la gestion des questions majeures de la Nation, Nous avons décidé d'adopter une approche démocratique, inclusive et participative dans l'élaboration de ce projet.

A cet effet, Nous entendons, avec l'aide de Dieu, mettre sur pied une commission consultative pluridisciplinaire, composée de personnalités reconnues pour leur compétence, leur vaste expérience et leur hauteur de vue. Nous lui confierons le soin de proposer - après l'avoir soumise à Notre Judicieuse Appréciation- une conception générale de la régionalisation, en gardant à l'esprit toutes les dimensions y afférentes, ainsi que le rôle qui revient aux institutions constitutionnelles compétentes dans sa mise en Aœuvre.

Nous sommes particulièrement attaché à ce que la conception générale de ce grand projet donne lieu à un débat national aussi large que constructif, auquel prendront part toutes les institutions et les autorités compétentes, ainsi que les instances représentatives et partisans, et les structures académiques et associatives qualifiées.

Quoique nous fassions pour la faire avancer, la régionalisation restera fort limitée si elle ne s'accompagne pas de la consolidation du processus de déconcentration. Aussi faut-il donner une forte impulsion à l'action de l'Etat, au niveau territorial, surtout en ce qui concerne la réorganisation de l'administration locale, et la nécessité de lui conférer plus de cohérence et d'efficacité, ainsi que l'impératif de renforcer l'encadrement de proximité.

A cet égard, Nous donnons Nos Directives au Gouvernement pour qu'il Nous soumette des propositions concernant la création de nouvelles préfectures et provinces, et ce, en tenant compte des impératifs de la

bonne gouvernance territoriale, des spécificités et des potentialités propres à certaines régions, ainsi que des besoins de leurs populations respectives en matière de développement.

Nous engageons, également, le gouvernement à préparer une charte nationale de la déconcentration, avec pour objectif de mettre en place un système efficace d'administration déconcentrée, qui marque une rupture effective avec la pratique d'un centralisme figé, un système basé sur une approche territoriale, ainsi que sur le transfert de compétences relevant du pouvoir central vers les services externes, structurés en pôles techniques régionaux.

Cette charte doit aussi prévoir les mécanismes juridiques appropriés pour une gouvernance territoriale conférant aux walis et aux gouverneurs les prérogatives nécessaires à l'exercice de leur mission, notamment pour ce qui est de veiller à l'exercice efficient des compétences relevant des organes de l'Etat, ainsi qu'à la cohérence des actions menées par l'ensemble des intervenants au niveau territorial, tant provincial que régional.

Nous exhortons tout le monde à faire preuve de patriotisme et de civisme en vue de relever le défi majeur qui consiste à faire émerger un modèle marocain original en matière de régionalisation. Parce que celle-ci incarne l'évolution démocratique et le niveau de développement atteints par notre pays, Nous voulons qu'elle soit un moyen pour ancrer la pratique de la bonne gouvernance et assurer une mise à niveau en vue d'une réforme institutionnelle profonde.

C'est là le témoignage le plus éloquent de fidélité à la mémoire de Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, Artisan de la Marche Verte et Bâtitteur de l'Etat marocain moderne, dont il Nous incombe de préserver la souveraineté et l'unité et d'assurer la rénovation, tout en oeuvrant pour le progrès et le développement du pays.

"Le secours ne me vient que de Dieu. Je me confie à Lui et je reviens repentant vers Lui". Véridique est la Parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".